

ÉDITO

Élections professionnelles : c'est parti ! La CGT doit confirmer sa représentativité dans l'enseignement privé !	2
Quatre-vingt-neuf...	4
Contre l'extrême droite, Une formation syndicale réussie !	5
L'arroseur arrosé	6
La CEN déménage au Cap d'Agde	7
4 pages Stagiaires	9
Charité bien ordonnée commence par soi-même !	13
Nouveau ministre, pour une même politique et les mêmes effets ?	14
Conseil supérieur de l'éducation	15
Mouvement de l'emploi... La codification D1, on en parle ?	16
Partage d'expérience : le congé paternité	18
A vos agendas !	19

De l'ombre à la lumière...

2 000 euros nets en début de carrière : notre ministre confirme son annonce effectuée il y a quelques mois. Si cela semble aller dans le bon sens pour tenter de juguler la désaffection croissante pour le métier d'enseignant, cela va forcément poser le sombre problème de la revalorisation générale des grilles, qui n'est pas prévue pour l'instant : comment peut-on accepter qu'un.e collègue avec 15 ans d'ancienneté gagne 100 euros de plus par mois qu'un.e collègue stagiaire ? Les hypothétiques augmentations de salaires risquent aussi d'être liées à des missions nouvelles pour l'instant floues : le suranné « *travailler plus pour gagner plus* » est-il de retour ? Un climat d'incertitude flotte sur l'évolution de nos métiers et de nos carrières, renforcé par les opaques réformes du bac et du lycée pro, et bientôt celle du collège ou des retraites...

Plus prosaïquement, l'obscurité concerne aussi les organisations syndicales de l'enseignement privé en cette année d'élections. Du 1^{er} au 8 décembre, tous les agents publics (dont les profs du privé) vont voter. En 2018, nous avons gagné notre représentativité nationale. Restons dans la lumière et renforçons, à cette occasion, l'audience et les moyens de la CGT. Nous avons besoin plus que jamais du soutien de tout le monde ! Il nous faudra rayonner, convaincre, motiver, faire voter.

Nos collègues méritent d'être représentés par une organisation offensive, efficace et solidaire, indépendante des directions, du ministère, des diocèses et des rectorats. Les syndicats « maisons » nous ramènent vers les ténèbres du clientélisme et du statu quo. A nous de les éblouir...



Laurent FASSOT
Bureau national

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : C'EST PARTI ! LA CGT DOIT CONFIRMER SA REPRÉSENTATIVITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ !

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, les fonctionnaires et agent.es publics (dont les enseignant.es des établissements privés sous contrat) vont être amenés à voter pour désigner leurs représentant.es dans différentes instances. Les élections professionnelles sont un moment important de la vie syndicale car de leur résultat **dépend la représentativité d'une organisation, et donc son poids dans les négociations, ainsi que les moyens qui lui seront attribués**. Il s'agit donc d'un enjeu majeur.

LA CGT ET LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES : ON COMPARE ?

Dans la Fonction Publique (qui comprend donc les enseignant.es de l'enseignement privé sous contrat) et suite aux élections de 2018 c'est la **CGT qui est désignée 1^{ère} organisation syndicale**, alors qu'un peu plus de 5 millions d'agent.es étaient appelé.es aux urnes.

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
FPE*	13,8	2,7	6,1	12,1	17,1	16,3	7,6	15,9	8,4
FPT*	22,6	3,5	1,5	28,8	16,1	3,8	4	8,2	11,5
FPH*	24,1	2,4	0,6	31,4	24,7	0	8,4	5,6	2,8
Ensemble	19	2,9	3,4	21,8	18,1	8,6	6,4	11,2	8,6

Sources : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/resultats-des-elections-professionnelles-pour-comites-techniques-dans-la-fonction-publique-2018>

*FPE / FPT / FPH : Fonction Publique d'État / Territoriale / Hospitalière

ET DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ?

Avec un siège au **CCMMEP** (Comité Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé) obtenu lors des

élections de 2018, la **CGT-EP est l'un des 4 syndicats représentatifs** dans l'enseignement privé.

Résultats des élections au CCMMEP de 2018 (en %) :

FEP CFDT	SPELC	SNEC CFTC	CGT EP	SUNDEP	SNALC	CGC	FO	CNMEP	UNSA
32,40	28,04	23,40	8,30	2,69	1,85	1,61	1,20	0,51	0
4 sièges	3 sièges	2 sièges	1 siège						

Dans l'enseignement agricole privé, la CGT-EP a obtenu 9,1 % des voix et un siège, et est donc aussi représentative.

Les résultats de la CGT Enseignement privé étaient, en 2018, très disparates d'une région à l'autre. Nous avons réalisé dans plusieurs académies de très bons scores, et comptons donc de nombreux élu.es (Créteil : **33%**, Caen : **29%**, Versailles : **21%**, Guyane : **49%**, Marseille : **22%**, Montpellier : **17%**, Rouen : **19%**, Poitiers : **18%**, Paris : **25%**...). D'autres régions se sont développées depuis. Nous constatons une faiblesse historique dans le premier degré. Mais depuis 2018, plus de 200 syndiqué.es du premier degré nous ont rejoints. De quoi ouvrir de belles perspectives !

QUI EST CONCERNÉ DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ?

Tous les personnels rémunérés par l'État sont concernés par ces élections : enseignant.es (stagiaires, titulaires ou

maîtres délégué.es) et AESH notamment. Les personnels OGEC et les formateurs ne sont pas concernés, mais peuvent bien sûr s'impliquer dans la campagne électorale.

VOUS AVEZ DIT COMPLEXE ? LE CALENDRIER...

Pour l'enseignement agricole privé, ce sera la première fois que ces élections se feront par vote électronique. Au regard des réunions de préparation qui se sont tenues, les difficultés sont nombreuses !

Pour l'Éducation Nationale, c'est la circulaire du 27 juillet 2022 qui précise l'organisation de ces élections.

>> Nous voterons 2 fois pour élire nos représentant.es au CCMMEP (instance nationale) et à la CCMA/I/D (instance locale).

Les listes de candidat.es sont à déposer jusqu'au 20 octobre. Mais c'est depuis le mois de juin que nous les préparons.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 1^{er} au 8 décembre 2022

Enseignement Privé

URGENCE POUR L'ÉDUCATION!

SALAIRES - PRÉCARITÉ - CARRIÈRE - RETRAITE - SANTÉ

VOTONS CGT!

NOS MÉTIERS • NOS LUTTES • NOTRE FIERTÉ

www.cgt-ep.org

145 000 enseignant·es des établissements sous contrat d'association (écoles, collèges, lycées) et sous contrat simple (IME-ITEP) sont concerné·es

Près de **450** camarades sont candidat·es pour la CGT-EP lors de ces élections

La CGT est le **4ème syndicat** représentatif de l'enseignement privé

Près de **3000** syndiqué·es CGT-EP partout en France et en outre-mer

Augmentation de + 46% du nombre de syndiqué·es CGT-EP

>> Les listes électorales seront consultables à partir du 11 octobre sur l'espace électeur et devront être affichées dans les établissements. Des rectifications seront possibles jusqu'au 24 octobre.

>> Le portail électeur sera ouvert à partir du jeudi 13 octobre. Pour y accéder, un lien (à usage unique) sera adressé à chaque électeur sur son adresse mail professionnelle. Attention à bien consulter votre adresse académique (en ac-academie.fr). C'est indispensable.

A réception, l'électeur sera invité à cliquer sur le lien qui le dirigera vers le portail **Élections**. L'électeur devra alors créer un mot de passe (de 12 à 256 caractères) et le confirmer. Ensuite, il lui sera demandé de choisir une question « défi », parmi celles proposées, et de saisir sa réponse. Cette étape est importante, particulièrement pour la procédure de récupération d'un code de vote (en cas de perte du 1^{er} code...)

>> Du 7 au 17 novembre, une notice de vote, au format papier, sera remise à chaque électeur, dans les établissements, contre émargement. Cette notice rappellera les informations générales liées aux élections et contiendra un code de vote, qui sera indispensable pour voter ! Dès que vous recevez cette notice, il faut la conserver très précieusement !

Pour les électeurs pour lesquels une remise en main propre n'est pas possible, un envoi postal sera réalisé.

>> A partir du jeudi 1^{er} décembre (8h, heure de Paris) et jusqu'au 8 décembre (17h, heure de Paris), l'électeur pourra voter électroniquement aux deux scrutins qui le concernent, pour les listes CGT, évidemment.

>> La publication des résultats est prévue le vendredi 9 décembre.

Le vote électronique peut paraître décourageant et de fait, conduit de nombreux collègues à ne pas voter, ce qui est regrettable. Le passage au vote électronique a énormément fait chuter le taux de participation. A chaque réunion, la CGT rappelle son attachement au vote à l'urne. Néanmoins, si cela vous paraît compliqué, rapprochez-vous d'un·e représentant·e CGT qui saura vous éclairer et/ou pourra vous aider à chaque étape, notamment pour voter.

Pour toute question, une adresse électronique nationale est dédiée : **ccm2022@cgt-ep.org**

IL EST IMPORTANT QUE NOUS CONFIRMIONS NOTRE REPRÉSENTATIVITÉ NATIONALE ET GAGNIONS DES ÉLU·ES DANS TOUTES LES RÉGIONS. NOTRE DÉVELOPPEMENT DEPUIS UNE QUINZAINE D'ANNÉES MONTRE QUE NOUS SOMMES RECONNU·ES SUR LE TERRAIN, CE QUI DOIT SE CONCRÉTISER DANS LES URNES (ÉLECTRONIQUES).

POUR LA CGT, TOUTES LES VOIX VONT COMPTER.

ENTRE SEPTEMBRE ET DÉBUT DÉCEMBRE, C'EST LA MOBILISATION GÉNÉRALE POUR GAGNER CES ÉLECTIONS !

QUATRE-VINGT-NEUF...

L'EXTRÊME-DROITE NUIT GRAVEMENT À LA RÉPUBLIQUE



Le huit et le neuf réunis forment un nombre : le numéro d'une ligne de bus, le troisième ligne centre et le demi de mêlée, le département de l'Yonne, un âge respectable ou d'autres choses encore, chacun y verra un signe...

C'est aussi un nombre qui doit nous faire honte. Honte à nous, français-es, d'avoir 89 député-es R-Haine dans notre Assemblée Nationale, en 2022.

Il y a vingt ans, le FN atteignait le second tour de l'élection présidentielle, ce fut un raz de marée, du jamais vu dans le paysage politique français. Nous scandions «Plus jamais ça !». Pourtant, en 2017 puis en 2022 ce parti retrouve encore le second tour, un résultat désormais entré dans les mœurs, sans que cela perturbe la France !

Face à la progression constante du FN dans notre pays, nous devons nous poser les bonnes questions pour l'avenir... Combattons-nous bien ? Sommes-nous convaincant-es ? Avons-nous la bonne méthode ? Sommes-nous utiles à cette lutte ? En notre âme et conscience, nous ne pouvons répondre que par l'affirmative... Mais, nous devons réfléchir encore davantage, plus rapidement et collectivement, trouver de nouvelles armes pour affronter cette menace sociétale. Penser autrement, convaincre différemment, combattre les idées radicales quotidiennement... Nous sommes au devoir de le faire ou, un jour, le FN sera au pouvoir. Nous serons alors toutes et tous coupables, réagissons donc ensemble !

Le FN s'est développé progressivement, d'abord avec fracas, puis de plus en plus silencieusement. Le père lança ce parti politique, par de grands discours antisémites, des déclarations bruyantes et nauséabondes sur les méfaits de l'immigration et par l'idée que la France appartient aux français. Méthode à succès, puisque le FN entre effectivement à l'Assemblée nationale en 1986. La fille prend le relais, avec un discours plus plissé et moins négationniste... Nouvelle stratégie, nouvelle réussite : 89 députés s'installent sur les bancs de l'hémicycle...

LES FRANÇAIS ONT ÉLU DES DÉPUTÉS RN, CE PARTI DEMEURE TRÈS DANGEREUX...

Son emblème historique est la flamme tricolore, symbole du MSI, le parti néo-fasciste italien. La flamme brûle toujours lorsque le FN devient le RN... Hasard, elle s'éteint, lors des campagnes de 2022. La caractéristique principale de l'extrême droite est la violence. Ce

mouvement s'attaque aux acquis démocratiques, à l'état de droit, aux droits syndicaux, aux LGBT+, à l'égalité de l'émancipation des droits, etc.

Pour gagner du terrain, ils prennent le temps, en diffusant doucement leur propagande ou en infiltrant paisiblement les associations, les conseils municipaux, les organisations défendant les droits des salarié-es et les minorités.

Pour terminer provisoirement, car la liste est encore bien longue, ils ont ouvert une école pour former les futurs cadres du parti. Le jour «J», ils seront ainsi prêts à «gouverner» et créer un monde de haine et de puanteur. Continuons le COMBAT !

LES VIOLENCES CONNUES À CAUSE DES IDÉES DE L'EXTRÊME DROITE :

- **Paris, mars 2022**, meurtre du rugbyman Federico Martin Aranbury
 - **Nantes, février 2022**, un étudiants agressé car identifié comme communiste
 - **Bon-encontre, janvier 2022**, une épicerie boucherie halal incendiée et taguée de croix g...
 - **Lille, octobre 2021**, un prêtre et une cliente LGBT agressé.es par des pro Zemmour
 - **Orléans, aout 2021**, agression fasciste en tête de cortège
- Et malheureusement la liste est très longue et les agressions se poursuivent...(source : rapportsdeforce.fr)

UN PEU D'HISTOIRE :

- **1978** : 0,33% aux législatives
- **1981** : 0,78% aux législatives
- **1983** : progression dans divers élections
- **1986** : entrée à l'assemblée nationale
- **2002** : présent au second tour des présidentielles
- **2017** : présent au second tour des présidentielles
- **2022** : présent au second tour des présidentielles
- **2022** : 89 député-es et 2 vice-président-es au perchoir

... ÇA SUFFIT !...

David Bonel,
Bureau National

CONTRE L'EXTRÊME DROITE, SES IDÉES, SON INFLUENCE, LE NATIONALISME, L'AUTORITARISME D'ÉTAT... LUTTER POUR NOS DROITS SOCIAUX ET DÉMOCRATIQUES ! UNE FORMATION SYNDICALE RÉUSSIE !

Quarante collègues, dont plusieurs non-syndiqués, ont participé pendant deux jours à la mi-mai à la formation syndicale organisée en commun par la CGT Educ'action Aquitaine et la CGT Enseignement privé Aquitaine.

La première matinée a été consacrée à un état des lieux pour essayer d'expliquer les causes de l'influence grandissante des idéologies les plus réactionnaires.

L'extrême droite progresse ici comme dans la plupart des pays. Les États développent depuis des années des politiques de plus en plus autoritaires et sécuritaires et des lois contre les migrants. Les préjugés racistes, sexistes s'étalent et avec eux, le nationalisme, le protectionnisme, le mythe de l'État fort et protecteur... et le culte de la chef-fe.

Face aux reculs sociaux et démocratiques, les discours prétendument « antisystèmes » progressent dans les classes populaires, ersatz de discours contestataires qui ne désignent pas clairement le capitalisme comme cause de cette situation et tournent le dos, voire combattent, la lutte des classes. Ils s'appuient sur le confusionnisme, le complotisme, et laissent le terrain à la démagogie qui désigne des boucs-émissaires pour diviser notre camp social, migrants, musulmans, juifs, homosexuels...

Quel est le lien entre ces phénomènes ? Si on peut les observer sur tous les continents, c'est bien qu'au-delà des particularités nationales, il y a des mécanismes qui les expliquent à l'échelle du monde : les relations économiques, le capitalisme mondialisé, qui depuis des décennies imposent le durcissement de l'exploitation aux travailleurs de tous les pays.

Un débat riche a porté sur le lien entre cette crise du capitalisme et la montée de l'extrême droite, et comment y répondre par notre militantisme. Des camarades discutaient d'attaquer aussi les causes, renverser le capitalisme, mais par quoi le remplacer, et comment ? D'autres exprimaient leur doute sur le fait de pouvoir remettre en question l'exploitation du travail, d'autant qu'il s'agit de problèmes à l'échelle du monde... Plusieurs notaient que les médias faisaient la part belle à l'extrême droite, mais que toute une partie de la société était profondément antiraciste et antisexiste... La discussion a aussi porté sur les responsabilités de la gauche quand elle arrive au pouvoir, les responsabilités du syndicalisme dans les perspectives qu'il porte ou ne porte pas...

L'après-midi, Matthieu Brabant, pour la FERC, a



développé les aspects pédagogiques de l'influence réactionnaire dans l'éducation et la réponse que peuvent constituer les pédagogies critiques comme celles de Elise et Célestin Freinet.

Le lendemain matin, nous avons pris le temps d'échanger à partir de lectures de textes, sur les années 30 et aujourd'hui, alors que beaucoup s'interrogent sur la situation que nous vivons : retour vers les années 30 ? montée du fascisme ? nouvelle époque et phénomène nouveau ?

La formation s'est achevée par un échange sur notre militantisme syndical et interprofessionnel, comment la lutte pour nos droits sociaux et démocratiques est finalement le seul moyen pour faire reculer l'autoritarisme d'État et l'influence de l'extrême droite.

Le jeudi soir, deux artistes sont venus faire une lecture musicale d'un texte d'Erri de Luca, Aller-Simple, la parole poignante d'un migrant racontant sa traversée du nord de l'Afrique et de la Méditerranée, son arrivée sur une île italienne, un texte plein d'humanité, de solidarité et aussi de violence.

La librairie a eu un réel succès, et de l'avis général, la formation a été une réussite, tant sur le plan du travail collectif entre nos deux syndicats, que sur la richesse des échanges entre nous. Une bulle d'oxygène... de l'énergie et l'envie de convaincre autour de nous, pour faire face collectivement aux mauvais coups de Macron 2...

**Les bureaux académiques
de la CGT Enseignement privé et Educ'action**

L'ARROSEUR ARROSÉ

Dans l'enseignement privé, la grande mode est le *Dual Diploma*. Les établissements passent un contrat avec des boîtes privées, *Academica* est le leader en France. Le but est d'obtenir en fin de terminale un diplôme américain homologué, « *le High School Diploma* » (DD), simultanément au baccalauréat. »

OUI MAIS...

- Le coût est de 1250 € par an si le jeune commence en 2nde.
- Le travail se fait uniquement par internet en « autonomie » avec une visio à raison d'une fois toutes les trois semaines, animée par un professeur américain devant une trentaine de jeunes français-es.
- Pour obtenir ce DD, il faut 24 « crédits » nécessaires : 18 des 24 crédits correspondent aux notes des bulletins officiels de la scolarité française envoyées aux Etats-Unis, soit le travail des professeur-es français-es, et 6 autres crédits correspondant à 6 matières à passer en Anglais.

Ce DD présenté comme ouvrant les portes des universités américaines est un leurre. En effet, il faudra quand même passer le « SAT » (*Scholarship Assessment Test*), voire un test de niveau d'anglais type « TOEFL » (*Test Of English as a Foreign Language*) ou le « IELTS », autre test de langue reconnu.

Il y a 5 ans, sur le site *Academica*, 7 établissements étaient partenaires. Aujourd'hui, 100 collèges et lycées ont passé un accord avec cette entreprise privée - dont une des responsables a quitté la vente du Cognac pour se lancer dans l'aventure très lucrative de la vente de diplôme - après tout l'éducation est un business comme un autre !

Les parents aisés, toujours à l'affût du petit plus pour Parcoursup, foncent tête baissée et les enfants suivent.

Si certains jeunes déchantent au bout d'un an (beaucoup de travail seul-e devant l'écran), il est difficile d'arrêter étant donné l'investissement financier des parents qui demandent aux jeunes d'aller jusqu'au bout.

Et c'est ainsi que les professeur-es d'anglais au lycée voient leurs effectifs de spécialité LLCE (Langues Littératures et Cultures Étrangères) chuter, jusqu'à perdre leurs groupes, leurs heures. Et oui, notre travail a été délocalisé aux Etats Unis...

Certains de nos collègues jouent le jeu, puisqu'il faut un-e professeur-e référent-e. Bien content.e de toucher quelques heures OGEC relatives à ce projet, ils-elles ne font preuve d'aucune solidarité avec leurs collègues. Quant aux collègues des autres matières, on entend, hélas, que cela permet aux jeunes de choisir d'autres Spécialités que la LLCE, mettant en lumière ce que la CGT dénonçait dès le départ avec la réforme du lycée : la concurrence entre disciplines pour récupérer des élèves (mais ici, pas en LLCE...)

Isabelle Destat
Académie de Versailles



BRÈVE

Scandaleux !

Alors que plus de 4 000 postes aux différents concours du public (session 2022) n'ont pas été pourvus, dans le privé sous contrat, ce sont 230 contrats qui n'ont pas été attribués.

Dans le 1^{er} degré, 753 admis-es au CRPE externe pour 77 contrats. Un certain nombre de listes complémentaires établies. Une académie se distingue, Créteil, avec 39 admis-es pour 65 contrats proposés !

Dans le 2^{de} degré, il y a 1 194 admis-es pour 1 300 contrats (CAFEP) et 1 382 admis-es pour 1 500 contrats (CAER).

Trois disciplines se distinguent cette année avec de nombreux contrats non pourvus : l'histoire-géographie, la documentation et STMS.

Pour la CGT-EP, tous les postes publiés doivent être pourvus, notamment pour le concours interne pour lequel les candidat-es recalé-es, bien que non admis-es, feront sûrement l'affaire pour une suppléance à la rentrée, mais toujours avec un statut précaire et pour moins cher !

Scandaleux !

LA CEN DÉMÉNAGE AU CAP D'AGDE



Au mois de mai dernier, l'académie de Montpellier a eu le privilège de recevoir les camarades de la CEN (Commission Exécutive Nationale du syndicat) ainsi qu'un grand nombre d'invité·es pour des échanges et des réflexions de qualité pendant 3 journées. Nous remercions le Bureau National de nous avoir laissé organiser ces journées et la Commission Exécutive Nationale d'avoir accepté ce déplacement. Ce furent trois journées de débats et de réflexion d'une grande richesse dont un des objectifs était également de lancer la préparation des élections professionnelles de décembre 2022. L'exposition sur la Commune de Paris, prêtée par les amis de la Commune Gard-Cévennes (que nous remercions ici) et la librairie militante furent les 2 fils rouges de ce séjour.

Le séjour a débuté par du théâtre. D'un côté « *Marx matériau* », spectacle pédagogique et subversif proposé par la « Compagnie Nocturne » et interprété par Luc Sabot. Dans un décor vintage, cette pièce composée d'extraits des œuvres de K. Marx est une « *tentative d'un théâtre qui livrerait un matériau brut de pensée libre à l'interprétation* » pour reprendre les mots de son metteur en scène P. Gagnaire. Ce fut surtout un outil de réflexion très intense sur les flux de marchandises, de capitaux et la place du travailleur.

De l'autre côté, « *Matin Brun* », interprété et mis en scène par notre camarade D. Smagghe. Cette interprétation de la nouvelle de F. Pavloff nous invitait à réfléchir sur les comportements que l'on observe dans des phases de montée du fascisme et des régimes autoritaires. Suivi



d'un extrait d'intervention du philosophe et sociologue G. de Lagasnerie, la discussion s'est engagée sur les moyens de lutter face à ce libéralisme de plus en plus autoritaire.

Jeudi studieux également qui débuta par un « world café » consacré à « *mon action en tant que militant* » et qui aura permis de travailler des sujets divers et variés tels que ceux de la laïcité, l'égalité professionnelle, la mixité scolaire, l'école inclusive et bien d'autres encore.

L'*École inclusive* fut le thème d'une table ronde organisée autour de deux intervenants (B. Rieth et M. Compan). Cette table nous a rappelé que l'inclusion peut être saisie comme une chance et permettre une meilleure acceptation des différences interpersonnelles, une amélioration du travail d'équipe et du vivre-ensemble. Qu'il en va donc de notre responsabilité de militant.e syndical.e de porter des revendications sur une véritable école de l'émancipation.

Cette table ronde fut un écho d'un des 3 ateliers de l'après-midi animé par notre camarade de la CGT Educ'action Matthieu Brabant consacré aux *pédagogies critiques et anticapitalistes*.

Un deuxième atelier fut consacré à la *lutte contre l'extrême droite*. Animé par P. Picol, il fut l'occasion de rappeler qu'il n'y a pas une mais des extrêmes droite et faire le point sur les moyens de lutte.

L'après-midi fut également consacrée à la préparation des élections. Après un atelier consacré aux élections professionnelles animé par S. Vallet et G. Briand, furent présentés les projets de vidéos et d'affiches qui seront utilisés comme support de communication lors de la campagne électorale des élections de décembre prochain.

Travailler n'empêche pas quelques moments conviviaux et de détente, comme cet apéritif organisé sur la plage de la Roquille, qui a permis de poursuivre les discussions engagées lors des ateliers et de rappeler que nos revendications ne sont pas que professionnelles.

Ce fut donc une **CEN** très riche sur le plan intellectuel, qui nous a permis de réfléchir sur nos pratiques de militant.es syndicaux mais aussi de souder les responsables d'un syndicat en pleine croissance. Nous allons pouvoir aborder l'échéance électorale de la fin d'année en ayant pleinement réfléchi aux enjeux de nos métiers et de nos actions militantes afin d'être le plus convaincant possible auprès de nos collègues.

Annick Farenc, Bertrand Psaume
Académie de Montpellier



Pour tout savoir sur l'année de stage... et après !

Vous venez de réussir un concours pour intégrer le corps des enseignant·es titulaires du premier ou du second degré. Après une ou plusieurs années de préparation, de travail et sûrement d'inquiétude, c'est une belle étape de franchie. Pour certain·es, le début d'une carrière et la découverte du métier, pour d'autres, enfin un pas vers une « stabilisation » de la situation professionnelle.

Félicitations et bienvenue dans l'Éducation Nationale !

Vous êtes donc nommé·e au 1^{er} septembre dans un établissement, en contrat provisoire, afin de réaliser votre année de stage, avec pour objectif la titularisation et l'obtention d'un contrat définitif dans un an.

Cette année sera à coup sûr riche mais aussi intense. L'enthousiasme de découvrir les classes et les élèves, d'essayer des techniques pédagogiques, apprendre à comprendre les matières à enseigner, travailler en équipe, partager des expériences avec les collègues... mais aussi les manques de moyens, de personnels... pour exercer dans de bonnes conditions, des relations hiérarchiques parfois compliquées, des directions qui n'hésitent pas à en demander toujours plus... Des cours à assurer donc, des formations à suivre, il faudra aussi penser à vous préserver et ne pas vous mettre plus de pression qu'il ne faut.

Face à tout cela, **vous ne serez pas seul·e. La CGT Enseignement Privé, syndicat représentatif au niveau national, sera présente pour vous accompagner à chaque étape de votre carrière, du début... à la fin.**

Avoir des questions sur ce qui vous attend, c'est normal. Ce document a pour objectif de vous transmettre un certain nombre d'informations utiles pour débiter cette année, sans être exhaustif. Et pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter nos référent·es CGT-EP en région.

Bonne année de stage et surtout, n'oubliez pas, ne restez pas isolé·e, syndiquez-vous !



Texte de référence :

Modalités d'affectation et d'organisation de l'année de stage, circulaire du 21-7-2022 (NOR : MENF2215492C)

La CGT revendique pour les stagiaires :

- Une véritable **formation de qualité**, progressive, programmée, accompagnée et rémunérée avec du temps pour préparer les cours dans de bonnes conditions,
- Une **augmentation immédiate** de 400 € pour rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 20 ans, et débiter avec une rémunération digne de nos responsabilités
- Un salaire de début de carrière à hauteur de **deux fois le SMIC**

VOTONS CGT !



NOS MÉTIERS · NOS LUTTES · NOTRE FIERTÉ



www.cgt-ep.org



Bienvenue dans l'Éducation Nationale



Quel sera mon temps de cours ?

Vous assurerez **un service à temps plein** si :

- Vous êtes titulaire d'un Master MEEF et avez réussi le concours externe ou interne.
- Vous êtes titulaire d'un Master (disciplinaire) non MEEF avec une expérience professionnelle significative d'un an durant les trois dernières années, dans la discipline de recrutement.

Vous assurerez **un service à mi-temps** si :

- Vous avez réussi le concours externe et êtes titulaire d'un Master non MEEF, lauréat·e d'un concours dispensé de la détention d'un Master comme le 3^{ème} concours, ou lauréat·e du CAER sans expérience d'enseignement.

Le temps de cours tient compte des pondérations

Obligation de service :
(Temps plein / mi-temps)

Certifié·es/PLP :
18h / entre 8h et 10h

EPS :
17h + 3h d'AS / entre 7h et 8h + 3h d'AS

Professeur·es documentalistes :
36h / 18h

Professeur·es des écoles :
24h + 108h/an / 12h + 56h/an

Temps de formation :

Pour les stagiaires à temps plein, le volume de formation varie de 10 à 20 jours et est décidé lors d'une commission académique (arrêté du 4 février 2022), qui statuera avant fin septembre.

Les étapes clés de l'année

Rentrée : signer le PV d'installation - fournir les documents pour un éventuel reclassement



Fin septembre / début octobre : signature de la Ventilation de Service (2nd degré), document qui sert de base à l'administration pour établir la paie

Mars/Avril : évaluation de mi-parcours du 2e trimestre du/de la tuteur·trice et du/de la chef·fe d'établissement



Janvier / février : compléter le dossier pour participer au mouvement des maîtres (1^{ère} phase).



Février - Mai : commissions de l'emploi (codifications, publication des postes, candidatures...) **Calendriers variables selon les académies ! Il est utile d'être accompagné·e par la CGT**



Mai : commissions de l'emploi / rapport évaluation finale avec avis sur la titularisation du tuteur·trice, du chef d'établissement et de l'inspecteur·trice

Juin : CCMA/CCMI/CCMD pour le mouvement et l'affectation en contrat définitif / jurys de titularisation / commissions de renouvellement



... et c'est fini !

Le reclassement

Le reclassement, c'est la prise en compte éventuelle des services accomplis (dont le service national) avant d'accéder à l'échelle de rémunération, afin de déterminer l'échelon de départ. On débute toujours par la classe normale. L'administration transmet en général l'arrêté de reclassement en novembre/décembre. En cas de désaccord, l'agent·e dispose d'un délai de 2 mois pour contester.

Dans ce cas, mieux vaut se faire accompagner par un·e représentant·e CGT. Pour plus d'information, flasher le QRcode.



Le salaire

Au 1^{er} septembre de l'année de stage, lors de sa nomination, chaque stagiaire est classé·e échelon 1 de la classe normale, ou à l'échelon qu'il/elle détenait s'il ou elle enseignait, en attendant un éventuel reclassement (selon le parcours professionnel), qui sera effectif en général en novembre ou décembre, avec effet rétroactif. La progression de carrière se déroule ensuite selon un rythme qui dépend de l'échelon, que l'on gravit soit à l'ancienneté, soit en fonction d'accélération (pour un petit nombre de collègues...) qui font suite à des RDV de carrière (6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelons). Pour consulter la grille des salaires actualisée, flasher le QRcode.



Les congés

Les stagiaires bénéficient des mêmes congés que les maîtres en contrat définitif, à savoir : congé maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée, congés pour raisons familiales (attention, le plus souvent, ils ne sont pas de droit, donc une demande d'autorisation est à réaliser auprès du/de la chef-fe d'établissement), congé maternité, (avec possibilité de reporter le stage d'un an pour cette raison), congé paternité, d'adoption...



A savoir...

Si le/la stagiaire a bénéficié de plus de 36 jours de congés rémunérés pendant son année de stage, une prolongation sera nécessaire, elle décalera alors la date de titularisation.

→ **Exemple 1** : le/la stagiaire qui a été placé·e 20 jours en arrêt maladie (consécutifs ou non) au cours de l'année de stage, sera titularisé·e au 1^{er} septembre de l'année suivante, pas de prolongation de stage.

→ **Exemple 2** : le/la stagiaire qui a été placé 70 jours en arrêt maladie (consécutifs ou non) au cours de l'année de stage, aura une prolongation de 70 jours - 36 jours soit 34 jours. Il/elle sera nommé·e sur son poste définitif au 1^{er} septembre de l'année suivante mais sera titularisé·e seulement au 5 octobre.

Frais de déplacement

Les stagiaires ont droit au remboursement des frais de déplacement pour les formations durant l'année. Pour les stagiaires à temps plein, il s'agit d'un remboursement au coup par coup.

Pour les stagiaires à mi-temps, il y a deux possibilités. Soit le remboursement des frais de déplacement au coup par coup, soit la perception d'une indemnité forfaitaire de formation (1 100 €, arrêté du 9/8/22). Il faut alors calculer ce qui sera le plus avantageux...

Droits syndicaux

Comme tout·e agent·e de l'État, les stagiaires ont des droits syndicaux : droit de se syndiquer librement au syndicat de son choix (c'est anonyme), droit de participer à une heure d'informations syndicales mensuelle, droit à 12 jours de formation syndicale par an, droit de grève (chaque arrêt de travail, suite au dépôt d'un préavis de grève, même d'une heure, donne lieu à une retenue sur salaire de 1/30^{ème} ; dans le 1^{er} degré, l'agent·e doit prévenir 48h à l'avance l'administration ; aucune démarche à effectuer dans le 2nd degré).



Une année de devoirs... mais aussi de droits !

Droits sociaux

Les stagiaires bénéficient aussi de certaines prestations sociales : supplément familial de traitement (SFT), participation forfaitaire de 15 € par mois pour une cotisation à la complémentaire santé (mutuelle), participation de 50% par l'employeur (rectorat) d'un abonnement pour l'utilisation de transports en commun, des aides pour la garde d'enfant (CESU), chèques vacances, des actions sociales dans les rectorats... Sans oublier, lorsqu'il en existe un dans l'établissement, les actions sociales du Comité Social et Économique (CSE).

Primes, heures sup'...

Les stagiaires perçoivent la prime ISAE (100 € par mois dans le 1^{er} degré) ou ISOE part fixe (104,67 € par mois dans le 2nd degré). Cette prime est perçue au prorata de la quotité de service.

Aucun texte n'interdit formellement aux stagiaires d'avoir des heures supplémentaires mais la circulaire est claire : « *l'objectif de l'année de stage étant de permettre aux stagiaires de se former, ils/elles n'ont pas vocation à se voir confier des heures supplémentaires ou à exercer la fonction de professeur principal* ».

Une fois titularisé·e, une prime d'entrée dans le métier de 1 500 € sera versée en 2 fois (novembre et février) pour les néo-titulaires ayant eu moins de 3 mois d'ancienneté avant d'être stagiaire.

Résister aux abus...

Pas facile, quand, dans les écoles primaires, il est coutumier d'imposer aux professeur·es une 28^{ème} heure consacrée à la catéchèse, alors que cela ne devrait reposer que sur du bénévolat. Pas facile non plus quand dans les établissements, la pression s'exerce, d'abord « amicale » puis franchement plus poussée, pour participer aux cérémonies, aux voyages pèlerinages, aux bénédictions de cartables... Pas facile quand, dans le mélange des genres, les journées pédagogiques se transforment en journée de réflexion sur la pastorale et le caractère confessionnelle du projet d'établissement...

Face à toutes ces situations, on est souvent démuni·e... mais on peut se regrouper, se syndiquer à la CGT et faire respecter sa liberté de conscience, valeur fondamentale garantie par la loi. Et même dans les établissements privés !

La titularisation, comment ça se passe ?

Un jury académique se réunit en fin d'année scolaire afin de statuer sur la titularisation des stagiaires. Il est chargé de vérifier la maîtrise suffisante des compétences exigées pour exercer le métier et il prend connaissance, pour ce faire, des avis rendus :

- 1^{er} degré : 2 avis (Inspecteur·trice de l'EN et de l'institut de formation, ESPE ou ISFEC)
- 2nd degré : 3 avis (corps d'inspection, de l'institut de formation - ESPE ou ISFEC - et avis du/de la chef·fe d'établissement)

Après délibération, le/la recteur·trice établit la liste des stagiaires titularisé·es.

En cas d'avis défavorable, que se passe-t-il?

Le jury académique reçoit alors chaque stagiaire lors d'un entretien. A l'issue de celui-ci, le jury se prononce en faveur :

- D'un avis favorable
- D'un renouvellement de stage (dans la même académie que le stage initial)
- D'un licenciement

Qui sommes nous?

La CGT Enseignement Privé est un syndicat représentatif au niveau national. Nous sommes présent·es dans toutes les académies. La CGT EP est le syndicat qui porte la voix des personnels (enseignant·es mais aussi de droit privé dans les établissements). Nous portons des valeurs humanistes, le refus de la xénophobie et du racisme, de l'homophobie, une recherche de l'égalité entre les citoyen·nes, entre les sexes, contre toutes les discriminations. Nous défendons la laïcité et la liberté de conscience de tous les personnels. Vous vous retrouvez dans ces valeurs? Alors ...

Rejoignez-nous !



Trouver un contact en région



CGT Enseignement Privé
263 rue de Paris - Case 544
93515 MONTREUIL Cédex
Tél. : 01.55.82.76.47
contact@cgt-ep.org



www.cgt-ep.org



Que faire le 1^{er} jour ?

Les conseils de la CGT-EP

Quand on arrive dans un nouvel établissement, on est souvent perdu·e. Voici une petite liste non exhaustive des choses auxquelles penser :

- Récupérer les clés pour accéder aux salles, le code photocopieuse (aussi indispensable que la machine à café...)
- Prendre connaissance de son emploi du temps, des salles dans lesquelles on va enseigner
- Vérifier les créneaux disponibles pour rencontrer le/la tuteur·trice
- Se renseigner auprès de la comptabilité pour la cantine, ...
- Discuter avec l'équipe disciplinaire pour connaître les manuels utilisés, le matériel demandé, le fonctionnement de l'équipe, ...
- Aller chercher son PASS Education (il permet d'accéder gratuitement à certains musées et monument nationaux)
- Récupérer son mél académique et son NUMEN
- Contacter la CGT EP de son département pour connaître les représentant·es CGT qui pourront vous accompagner cette année.

Pour aller plus loin :

Retrouver d'autres réponses en flashant le QRcode



Je souhaite rejoindre la CGT. Envoyez-moi les documents d'adhésion et les informations sur la cotisation (1% du salaire net, dont les 2/3 sont remboursés par les impôts).

Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

Téléphone :

à retourner à l'adresse ci-contre ou par mail !

CGT Enseignement privé

263 rue de Paris - case 544
93515 Montreuil Cedex

Une seule adresse électronique :
contact@cgt-ep.org

CHARITÉ BIEN ORDONNÉE COMMENCE PAR SOI-MÊME !



A l'heure où le CNEAP se targue, dans son projet 2018-2023, de vouloir « *faire communauté professionnelle d'établissement (...) pour valoriser la personne et reconnaître son engagement professionnel* », force est de constater que le débat autour de la Convention Collective laisse les personnels de droit privé et leurs collègues de droit public (solidaires de leur combat) pour le moins perplexes, pour ne pas dire révolté-es.

A quelle sauce, les agent-es de droit privé vont-ils-elles donc être mangé-es, dans l'hypothèse de l'échec annoncé de négociations (auxquelles la **CGT EP** n'a pas été conviée) et d'un retour au principe du droit du travail ?

Il y a, manifestement, un double langage. Charité chrétienne affichée d'un côté, de manière ostentatoire, par le CNEAP, et logique de casse sociale de l'autre, le bruit court par exemple que les nouveaux entrants n'auront pas les mêmes droits, le moins-disant devenant la règle (tiens, cela rappelle la réforme de la SNCF conduite à marche forcée par l'actuelle Première Ministre...).

Il s'avère pourtant que, pendant la crise sanitaire, dont plusieurs périodes de confinement et de travail en distanciel, les enseignant-es des établissements de l'enseignement agricole privé sous contrat ont effectué leur travail avec la conscience professionnelle et le dévouement qu'on leur connaît, toujours au titre d'un attachement indéfectible aux valeurs et principes républicains et aux missions dévolues par notre ministère de tutelle.

Or, aujourd'hui, plusieurs écueils montrent que nous sommes comme pris-es entre deux feux.

Considé·es à la fois comme les derniers de cordée par notre administration, les agent-es employé-es dans des établissements privés se sentent méprisé-es par le CNEAP, alors même que l'administration n'hésite pas à nous solliciter chaque année, en grand nombre, pour constituer la majeure partie des effectifs des jurys d'examen...

Dans les établissements du CNEAP, la boussole est désormais la recherche du gain. A ce titre, la mise en

place de l'apprentissage en mixité des publics constitue un mélange de publics hétérogène délétère pour tous, contrairement à ce que peuvent prétendre les gestionnaires de l'enseignement privé.

Autre exemple, l'accueil de cohortes d'élèves à besoins particuliers en 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole, sans moyens spécifiques, épuise les équipes pédagogiques et, plus grave encore, leurre les familles quant à l'accompagnement personnalisé de leur enfant. Seuls les argentiers en profitent et ce sont là encore les enseignant-es qui en pâtissent.

L'enseignement agricole privé craque de toutes parts !!!

Il y a urgence à organiser des assises avec l'ensemble des organisations parties prenantes.

Plus largement, face à ce constat alarmant, il est plus que jamais nécessaire d'envisager un **Grenelle de l'enseignement agricole** qui soit à la hauteur du Ségur de la santé ou du Beauvau de la Sécurité.

A ce titre, force est de rappeler notre revendication-phare : **la création d'un grand service public de l'éducation passant par la nationalisation des établissements privés sous contrat.**

Cela constituerait un signe fort lancé à l'ensemble du corps professoral, en vue de la mise en œuvre d'une réelle équité entre agents publics et privés, entre différents corps, les agents de service étant appelés à obtenir le statut d'ATOSS, plus sécurisant.

Il est insupportable que l'État soit incapable d'arbitrer, en tant que tutelle, le mauvais match que le CNEAP joue sur le terrain de la Convention Collective !

Que le CNEAP et le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ne se méprennent pas, personnels de droit privé et de droit public sont plus que jamais solidaires pour mener les actions à venir !

« *Diviser pour régner* » et discréditer la **CGT EP** est un projet **voué à l'échec** !

Groupe Agricole

NOUVEAU MINISTRE, POUR UNE MÊME POLITIQUE ET LES MÊMES EFFETS ?

Après avoir subi pendant un quinquennat un des pires ministres de l'éducation de l'histoire, ou en tout cas un des moins populaires, le corps enseignant voit d'un regard méfiant et dubitatif les premiers pas du nouveau ministre de l'éducation nationale. **Un nouveau ministre pour que rien ne change dans les politiques déjà menées ?**

Le changement dans les méthodes de communication, ce n'est pas exactement pour maintenant ; à l'instar de son prédécesseur, notre nouveau ministre a choisi un journal payant (*Le Parisien*) pour faire des annonces, notamment en ce qui concerne les remplacements ou une revalorisation des nouveaux des nouvelles. aux collègues certifié.es. Ce qui était reproché au ou à la candidat.e malheureux.se à la députation dans le Loiret se reproduit ici. Peut-être que les enseignant-es préféreraient que l'on s'adresse à eux directement, non ?

Parmi ces annonces, il est prévu en 2023 « *qu'aucun.e néo titulaire ne soit en dessous de 2000 € nets par mois* ». Si cette revalorisation paraît indispensable dans une situation de crise des vocations sans précédent, cela pose aussi la question de la **revalorisation de toute la grille des salaires**, ce qui n'est pas précisé ou prévu ici. Aujourd'hui, il faut être au moins à l'échelon 8 (10 ou 15 ans de carrière) pour être payé-e 2 000 € nets. Faudrait-il repasser les concours après 10 ans de carrière pour espérer être mieux rémunéré-es ?

Une autre annonce surprenante a été formulée : il faudrait que l'on remplace nos collègues malades et éventuellement que l'on rattrape nos arrêts maladie... Notre ministre devrait se renseigner : les profs sont plutôt moins absent-es que les autres salarié-es de la Fonction Publique et même du secteur privé. Cela renforce le mythe du prof toujours absent et fait appel à notre sens de la culpabilisation/conscience professionnelle déjà bien développé. Même le Medef dans ces rêves les plus

fous n'a jamais proposé aux salarié-es de rattraper les arrêts maladie. Quelle audace ! Peut être faudrait-il plutôt recruter, et pas au rabais, des TZR (Titulaires sur Zone de Remplacement, corps qui n'existe pas dans le privé sous contrat) ? De plus, nous remplaçons déjà nos collègues absent-es avec des HSE (heures supplémentaires exceptionnelles), chaque établissement a une dotation pour cela.

Ensuite, notre ministre s'est justifié sur le fait que ses enfants soient scolarisés dans un établissement privé sous contrat très élitiste de la capitale : si bien évidemment il en a tout à fait le droit, c'est tout de même révélateur de la confiance accordée à l'enseignement public par nos responsables. En Finlande, il n'y a pas d'écoles privées. Les élites ont donc intérêt à ce que les écoles publiques soient performantes...

Aussi, les récentes nominations au sein du cabinet du ministère sont une indication sur le projet futur pour l'éducation : à quelques exceptions près, ce sont les mêmes personnes que dans l'ancien cabinet Blanquer... pour plus de libéralisation et de précarisation ?

Mais soyons rassuré-es toutefois, le point d'indice, c'est historique, est enfin sorti du permafrost : augmentation de 3,5% au premier juillet. Seulement l'inflation est prévue à plus de 6% sur l'année. Concrètement, nous allons donc à nouveau perdre presque 3 points de pouvoir d'achat.

En attendant soyons prêts à partir de septembre : une concertation nationale dans toutes les écoles est prévue pour parler de l'évolution de nos métiers. Avec un air de déjà vu, qui peut faire penser aux grands débats organisés après la crise des gilets jaunes. Pour quel résultat ?

Laurent Fassot,
Académie de Créteil



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le 20 juin dernier s'est déroulé le premier CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation), en présence de notre nouveau ministre Pap Ndiaye.

La délégation CGT ce jour était composée de Philippe Dauriac, membre du Bureau de l'Union nationale CGT Educ'Action et Philippe Legrand, membre du Bureau Fédéral de la Ferc et secrétaire académique de Nantes pour la CGT-EP.

L'ensemble des organisations présentes (Syndicats de salarié-s, syndicats de lycéen-nes et d'étudiant-es, syndicats patronaux, représentant-es des parents d'élèves) s'est positionné dans le cadre d'une intervention liminaire.

La CGT a rappelé la situation difficile de la société aux lendemains du second tour des législatives. Mais aussi le bilan catastrophique des 5 années Blanquer. Ce dernier a été un bon petit soldat du gouvernement dont la vision politique est essentiellement la destruction des services publics, dont le service public d'éducation.

Notre délégation a demandé à Pap Ndiaye de revoir la copie dans son intégralité : il faut arrêter d'écarter les organisations syndicales, éviter les passages en force, revoir les copies concernant l'école dite du futur, abandonner les contre réformes de la mandature précédente, revoir les salaires avec un rattrapage par rapport à la perte de pouvoir d'achat mais aussi une revalorisation significative permettant de retrouver une attractivité pour nos métiers, en finir avec la précarisation, en finir avec la situation inacceptable des AED et des AESH...

Le ministre a pris ensuite la parole pour, en introduction, affirmer qu'il était présent ce jour mais que ce ne serait pas la seule fois (contrairement à son prédécesseur). Il a signalé qu'il voulait échapper à cette opposition simpliste qui voudrait qu'il serait le contraire du ministre précédent. Les éléments importants à ses yeux sont l'acquisition des fondamentaux, les questions écologiques, l'enjeu démocratique de l'école.

Il a abordé la question de la rémunération qui est pour lui une préoccupation car d'évidence, c'est un problème. Il a assuré au CSE que nous en discuterons avec 3 volants : l'augmentation du point d'indice, des revalorisations spécifiques, des bonus. Cette situation ne sera pas réglée en 3 mois mais le ministère devra répondre à cette situation structurelle. Il faut en finir avec le déclassement que subissent les personnels de l'éducation nationale depuis de trop nombreuses années.

Il faudra aussi revoir la formation des enseignant-es.

La réforme du lycée et parcoursup seront prolongés. Mais on peut faire mieux. Attention de ne pas mythifier : dans le passé, ce n'était pas mieux.

Le ministre a affirmé qu'il travaillerait de concert avec les organisations syndicales : on ne peut pas mettre de côté les Organisations Syndicales, les corps intermédiaires en général.



L'expérimentation de Marseille est intéressante : regardons ce qui se passe avant de balayer. C'est un point d'appui et ce n'est pas le libéralisme échevelé. Le ministre a affirmé qu'il souhaitait la réussite de tous les élèves et lutter contre toutes les inégalités.

La délégation CGT est restée dubitative suite à cette intervention. Si la forme nous change de la brutalité de Blanquer, force est de constater que les choix politiques restent les mêmes. Quant aux rémunérations, et après le petit dégel du point d'indice de juillet et dans la continuité du « travailler plus pour gagner plus », des propositions seront faites par le ministère pour que les profs puissent bénéficier de quelques sous... contre missions supplémentaires. Enfin, la casse des statuts actuels est toujours à l'étude (augmenter le nombre d'heures devant élèves par exemple).

Bref, vous l'aurez compris, tout ceci nous rappelle furieusement une période nous ramenant au siècle dernier : « *le changement dans la continuité* ».

Dès lors, il conviendra d'être vigilant-es et de construire le rapport de forces, avec toutes les organisations syndicales qui le souhaiteront, afin de remettre l'église au cœur du village.

Philippe Legrand
Académie de Nantes

MOUVEMENT DE L'EMPLOI...

LA CODIFICATION D1, ON EN PARLE ?



Être codifié-e D1, ce n'est pas participer au championnat de foot en première division ! La référence sportive est certes facile, mais elle coule de sens ; car, oui, être codifié-e D1, c'est souvent devoir attendre mi-juillet, voire fin-août, **avant de connaître son affectation pour la rentrée** et, pour certaines disciplines, cela revient même à ramasser les miettes, un peu comme lorsque l'enseignant-e était délégué-e auxiliaire.

Une grande majorité des collègues qui se retrouvent codifié-es D1 sont des enseignant-es déjà bien ancré-es dans l'enseignement, souvent des maîtres d'expérience et de qualité. Pour rappel, la codification D1 est attribuée aux stagiaires lauréat-es des concours internes (CAER), concours ouverts à tous ceux et celles qui peuvent justifier de trois années d'ancienneté de service public (en ayant effectué des services dans l'enseignement privé sous contrat).

Beaucoup attendent patiemment d'accumuler ces trois années d'ancienneté afin de pouvoir passer le CAER.

Une fois le concours en poche, on trinque, puis vient rapidement la question de la 1^{ère} affectation en contrat définitif. Et donc du stress et de l'angoisse. Si une partie des lauréat-es au CAER bénéficie d'une chance réelle de pouvoir rester dans leur bahut ou pas trop loin (selon les disciplines), pour d'autres se sera plus compliqué. Mutations de titulaires plus prioritaires, heures postes qui se transforment en HSA et réduisent la quotité horaire du service, ... Conséquence : le-la D1 se retrouve parfois à l'autre bout de l'académie alors que cette personne

possède une ancienneté parfois plus importante que les codifié-es A ou B (titulaires).

Dans l'académie d'Orléans-Tours, les chiffres du mouvement en intra sont facile à lire : sur 213 profs qui se mettent dans le mouvement pour l'année 2022/2023, 31 sont codifiés D1 (15%) dont une seule personne possède moins de trois ans d'ancienneté dans l'enseignement privé et une autre plus de vingt ans d'ancienneté. Les autres se situent entre trois et dix ans d'ancienneté. Autant dire que ce sont des collègues qui possèdent un bagage et l'expérience suffisante pour jouir d'un peu plus de considération par rapport aux codifications.

J'écris cela car, étant **mandaté CGT-EP pour la CAE** d'Orléans-Tours, je peine parfois à devoir expliquer à nos collègues lauréats internes que, oui, vous avez l'ancienneté ; oui, vous avez été DA, exploité-e, soumis-e aux contraintes des remplacements ; oui, vous avez enfin la certification en ligne de mire ; mais non, la galère n'est pas totalement finie. « *C'est le jeu* », diront certain-es. Ça s'entend, ou pas.

À mon sens, ce n'est pas juste. Il devrait exister des circonstances spécifiques qui déterminent plus humainement la codification de chacun.e, notamment pour ceux.elles qui ont donné leur force de travail à l'Éducation nationale, comme les lauréat.es CAER, un système de points et de bonification pour classer les maîtres en fonction de leur situation.

Bastien Chérault,
Académie de Tours-Orléans

Vous rencontrez des difficultés ? Des solutions existent pour vous accompagner !

Chez Malakoff Humanis, nous aidons nos assurés à surmonter des moments difficiles de leur vie grâce à notre accompagnement social personnalisé, des services dédiés et des aides individuelles.

Dans le cadre des régimes Prévoyance et Santé, des fonds sociaux dédiés de Solidarité ont été créés par les partenaires sociaux. Ces dispositifs peuvent notamment venir en aide aux salariés en cas de difficultés financières et/ou dans le cadre d'actions de prévention.

L'accompagnement social Malakoff Humanis interviendra en premier. Le fonds social viendra en complément.

L'accompagnement social Malakoff Humanis

Handicap, cancer, aidants familiaux, fragilités sociales... Les sources de fragilités sont nombreuses et peuvent avoir une incidence sur l'équilibre de la vie personnelle et professionnelle des salariés.

Chaque jour, avec la ligne Mission Écoute Conseil Orientation, nos experts Malakoff Humanis :

- écoutent et conseillent pour toute situation de fragilité ou demande de soutien ;

- informent et orientent les salariés sur leurs droits, les dispositifs sociaux et dans leurs démarches auprès d'autres organismes ou de partenaires ;
- définissent des solutions adaptées à tous.

Ils sont également présents pour trouver des solutions concrètes, qui permettront de surmonter les situations de vulnérabilité auxquelles nos assurés peuvent être confrontés, via :

- **des services dédiés**, sur les thématiques liées au cancer, au handicap, aux aidants familiaux ainsi qu'aux fragilités sociales ;
- **des aides individuelles**, attribuées sous conditions d'éligibilité et en complément des dispositifs publics.

Pour en savoir plus sur nos aides et leurs conditions d'attribution, contactez nos équipes.

Par téléphone

3996

(service gratuit + prix d'un appel local)

hors métropole : **09 74 75 39 96**

(service gratuit + prix d'un appel local)



PARTAGE D'EXPÉRIENCE : LE CONGÉ PATERNITÉ



Juin 2022, je reçois la demande d'un de nos adhérents qui se trouve dans une situation très particulière. Sa cheffe d'établissement (CE) lui a indiqué, début janvier, les jours auxquels il avait droit pour son congé paternité. La Division des établissements d'enseignement privés *via* la cheffe d'établissement, l'informe que, selon la loi, le père a droit à 3 jours (pris uniquement après la naissance et qui peuvent être fractionnés en 2 fois) + 28 jours (qui peuvent être fractionnés en 2 fois).

Concernant la planification du congé de 28 jours, on lui demande de faire au mieux pour que l'une des deux périodes dépasse les 15 jours afin d'être dans la possibilité de pouvoir trouver un·e suppléant·e et ainsi de ne pas pénaliser les élèves.

Le futur papa a donc tout organisé en conséquence. Mais quelle surprise lorsque le rectorat, toujours *via* la cheffe d'établissement, annonce au père, le 2 juin, par mail, qu'il y a eu erreur dans le calcul des jours de congés et qu'il doit reprendre les cours le lendemain (donc une semaine plus tôt). Etant en congé paternité, il n'a pas eu connaissance de ce mail et n'était pas censé, de toute manière, être sollicité pendant ses congés.

Mon collègue m'ayant alertée, je contacte le rectorat dont une secrétaire m'annonce qu'on ne peut rien faire et que c'est aux professeurs de prendre connaissance des directives ministérielles (donc de mettre en doute les injonctions de son chef !). Après plusieurs demandes insistantes de ma part, la secrétaire m'assure qu'elle en a parlé à ses supérieurs et qu'ils ont corroboré ses propos.

Je décide, le lendemain, de m'adresser à ses supérieurs en leur disant que l'information correcte n'avait jamais été donnée à mon collègue. Information stipulant qu'il y a une première période de 7 jours obligatoires : 3 jours de naissance décomptés en jour ouvrables (le jour de la

naissance et les 2 jours ouvrables suivants) et 4 jours du nouveau congé de paternité décomptés en jours calendaires.

Pour les 21 jours restants, ils peuvent être pris juste à la suite ou bien pris en une seule fois, ou encore fractionnés en deux périodes d'au moins 5 jours chacune. Le congé de paternité doit être pris dans les 6 mois suivant la naissance.

Le rectorat a finalement daigné adopter une attitude bienveillante (!!) en ne procédant à aucun retrait sur salaire. Raison invoquée : *"il y aurait eu une mauvaise interprétation des textes"* de la part du rectorat et/ou du chef d'établissement (on ne saura jamais clairement) !

En aucun cas, ils ne se sont excusés sur le préjudice causé.

En aucun cas, la cheffe d'établissement n'a remis en question l'erreur commise par le rectorat dont elle a fait le jeu.

En aucun cas, ils n'ont trouvé absurde l'idée de revenir sur une information donnée avant le départ en congés, donc faisant foi.

Et si le collègue n'avait pas fait appel à la CGT, qu'aurait-il récolté ? Un retrait sur salaire et une réputation de profiteur auprès de son chef d'établissement et de ses collègues ?

Il faut, comme le collègue l'a fait, ne pas céder aux injonctions contradictoires des employeurs, et faire valoir ses droits. Le personnel ne doit être ni infantilisé ni déshumanisé (a fortiori dans un contexte post-partum).

Elsa Minc
Académie de Créteil

A VOS AGENDAS !



POUR VOTER CGT EN DÉCEMBRE 2022

- >> Ouvrir son espace électeur à partir du **13 octobre**
- >> Conserver précieusement son **mot de passe** pour accéder à ce portail
- >> Conserver précieusement la **notice de vote remise entre le 7 et le 17 novembre avec le code de vote**
- >> **VOTER, du 1er au 8 décembre**



du 27 au 31 mars 2023
Clermont-Ferrand

2023 SERA UNE ANNÉE RICHE EN CONGRÈS :

>> **du 27 au 31 mars :**

53^e Congrès de la CGT
à Clermont-Ferrand

>> **du 10 au 12 mai :**

Congrès de la CGT Enseignement Privé
à Ronce les Bains (17)

>> **du 22 au 26 mai :**

Congrès de la FERC
à Saint-Pierre de Quiberon (56)

BRÈVE

Comité National Fédéral

Durant deux jours, au début du mois de juin, une délégation du syndicat a participé au Comité National Fédéral.

Ces deux journées furent très intenses et intéressantes.

A l'ordre du jour, un débat sur deux textes et le développement dans le secteur privé.

Le premier sujet portait sur «*la syndicalisation des jeunes*», texte qui sera présenté à la confédération et étudié au prochain congrès confédéral.

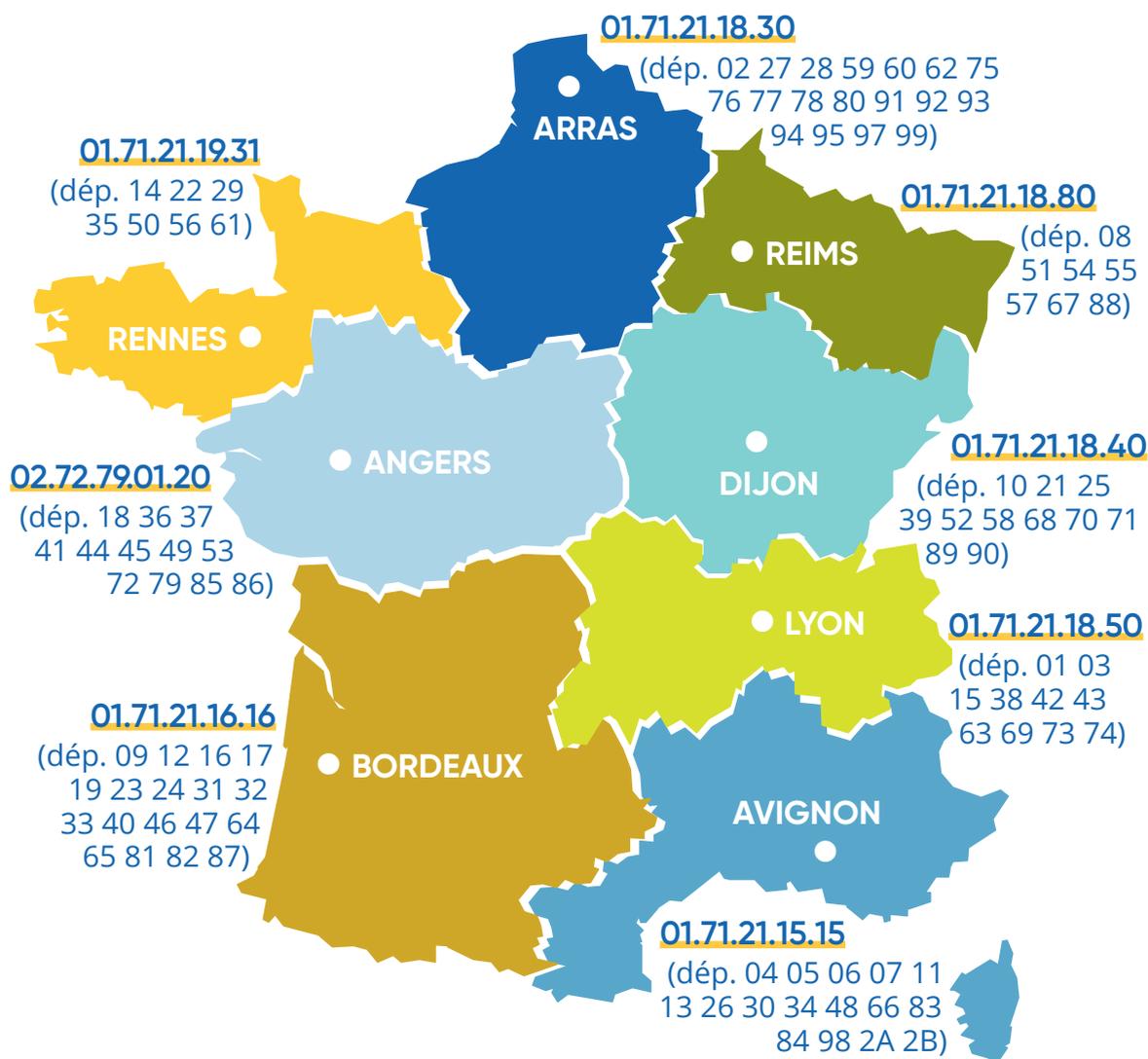
Le second point traitait des modalités de la création d'une cellule de veille «*violences sexistes et sexuelles*» au niveau des syndicats de la fédération.

Pour terminer cette session, la discussion aborda le développement du secteur privé, car nous avons récemment accueilli du personnel du secteur éducation populaire et sports au sein de la fédération..

Nous avons aussi voté la mise en disposition de Marie Buisson, qui deviendra, peut-être, secrétaire générale de la confédération si le congrès en décide ainsi.



Le Groupe AGRICA dans votre région: des professionnels à votre écoute



Retrouvez les coordonnées complètes des agences sur www.groupagric.com/contactez-nous/agences.

Et pour suivre l'actualité **prévoyance, santé, épargne retraite, retraite complémentaire** et **prévention/action sociale** du Groupe AGRICA, abonnez-vous à sa **newsletter mensuelle** en scannant le QR code ci-contre, ou sur www.groupagric.com/abonnements.



Groupe AGRICA représente les institutions de prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE (SIRET 401 679 840 00033) et CPCEA (SIRET 784 411 134 00033), régies par le code de la Sécurité sociale, et AGRI PRÉVOYANCE (SIRET 423 959 295 00035), régie par le code rural et de la pêche maritime, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09 - Membres du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682). Siège social 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris - Tél: 01 71 21 00 00 - www.groupagric.com.

